



Élise Simard
2004-05-18 10:17

Pour : plandurbanisme.ocpm@ville.montreal.qc.ca
cc :
Objet : Piste cyclable

À qui de droit?

Ayant été autant dans la peau de l'automobiliste que dans celle du cycliste, je crois très bien être en mesure d'affirmer qu'il faut absolument qu'une piste cyclable soit aménagée sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine (de l'avenue du Mont-Royal jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges) considérant que:

- des dizaines de cyclistes empruntent quotidiennement ce chemin (puisque s'y trouvent, autant sur cette trajectoire qu'aux environs, de nombreux établissements d'enseignement et de santé comptant des centaines d'étudiants et d'employés);
- il y a amplement d'espace pour y aménager une piste cyclable (soit 6 voies pour les automobiles, incluant 2 voies de stationnement!);
- une piste cyclable est un incitatif par excellence pour encourager les gens à enfourcher une bicyclette plutôt que d'utiliser l'automobile, une source majeure de gaz à effet de serre;
- l'étroitesse de l'espace laissé aux cyclistes par les automobilistes et la vitesse à laquelle roulent les véhicules rendent le trajet très dangereux et risqué pour la vie des cyclistes (et automobilistes). Les cyclistes doivent parfois rouler sur le trottoir afin d'éviter d'être frappés par un véhicule. J'ai moi-même dû le faire à quelques reprises, ce qui m'a valu d'être poussée en bas de ma bicyclette par un piéton!

Merci de votre attention.
Une citoyenne de Montréal